



HAL
open science

ENTRE FIDÉLITÉ ET RÉCONCILIATION, QUELLE PLACE POUR LA POLITIQUE DANS LA TUNISIE RÉVOLUTIONNAIRE ?

Leyla Dakhli

► **To cite this version:**

Leyla Dakhli. ENTRE FIDÉLITÉ ET RÉCONCILIATION, QUELLE PLACE POUR LA POLITIQUE DANS LA TUNISIE RÉVOLUTIONNAIRE ?. *Pouvoirs - Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 2015, 156. halshs-01247480

HAL Id: halshs-01247480

<https://shs.hal.science/halshs-01247480>

Submitted on 2 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Leyla Dakhli

ENTRE FIDÉLITÉ ET RÉCONCILIATION, QUELLE PLACE POUR LA POLITIQUE DANS LA TUNISIE RÉVOLUTIONNAIRE ?

La Tunisie révolutionnaire¹ connaît aujourd'hui un épisode politique particulièrement intéressant à observer. S'y joue une lutte discrète sur les mécanismes de la réconciliation et sur le sens profond de la révolution en cours. Un projet de loi sur la « réconciliation économique » est porté par la coalition au pouvoir Nidaâ Tounes, et (relativement mollement) contesté dans la rue².

S'y affrontent deux visions de la « transition » – considérée comme le moment de mise en œuvre de la Constitution adoptée en 2014, mais aussi des voies possibles de la poursuite du processus révolutionnaire et de la transformation du pays après les soulèvements qu'il a connu en 2010-2011. Le débat sur cette loi, dont l'objectif est d'offrir l'amnistie (sous condition de remboursement d'une partie des sommes acquises frauduleusement ou à travers la corruption) aux personnes s'étant enrichies sous le règne de Ben Ali, est révélateur d'une difficulté à faire émerger de nouveaux paradigmes de gouvernement.

Le discours des autorités (de la présidence de la République, à l'initiative de la loi), pour qui cette loi est la pierre angulaire d'une nouvelle politique, fait de ce geste un préalable pour tourner la page de « l'épisode révolutionnaire » et renouer avec la croissance et le dynamisme

1. Je choisis ici de désigner la Tunisie comme révolutionnaire par refus d'utiliser : 1) le terme « post-révolutionnaire », qui désignerait le processus comme achevé et l'isolerait dans le temps de la protestation ; 2) le terme « transition démocratique », très lié aux théories de la démocratisation et induisant une lecture du processus révolutionnaire qui le réduit à une « demande de démocratie ».

2. Frédéric Bobin, « En Tunisie, la contestation monte contre un projet de loi sur la “réconciliation économique” » (entretien avec Béji Caïd Essebsi), *Le Monde*, 12 septembre 2015.

économiques. Confrontés à une situation économique très dégradée, les dirigeants souhaitent ainsi remettre en circulation des capitaux, mais aussi littéralement « restaurer » des figures de l'ancien régime.

Ce champ sémantique de la restauration est naturellement plutôt employé par les opposants à la loi qui la qualifie de loi de blanchiment³. Ce qui nous intéresse ici est de voir comment les termes mêmes du changement politique sont interprétés par les uns et les autres. Autour du processus de « réconciliation », lui-même contestable alors que l'instance Vérité et Dignité, directement issue du processus révolutionnaire, a à peine commencé ses travaux – et se trouve de fait vidée d'une partie de sa substance par la loi de réconciliation économique –, se jouent des lectures de la transition comme de la révolution. Mais c'est aussi autour de la question démocratique, voire de la conception même du politique, que se concentrent les débats actuels en Tunisie. Comment doit gouverner le premier gouvernement élu de la Seconde République ? Quelle réalité peut-il donner aux principes affirmés dans la Constitution de 2013 ? Comment légiférer dans ce cadre ?

À partir des débats en cours, nous allons tenter d'éclairer la situation particulière de la Tunisie dans le contexte régional et international, notamment face aux expériences révolutionnaires en cours ou avortées dans les pays voisins. En sortir (pour avancer) ou y rester (pour lui être fidèle), telle semble être la question posée par les responsables politiques tunisiens face aux changements liés à la révolution.

Nous articulerons notre analyse dans un premier temps autour de la réflexion sur la dynamique de la transition. Dans un second temps nous envisagerons la question sécuritaire, ou plutôt celle de l'ordre et de son retour. Enfin, ces analyses nous permettront de comprendre la place du « modèle tunisien » dans la région et de contester la vision selon laquelle ce petit pays constituerait une exception.

Regarder vers l'avenir

3. C'est le cas de Seif Soudani, « Le projet de loi de réconciliation économique isolera la présidence de la République », Nawaat.org, 20 juillet 2015.

Le président Béji Caïd Essebsi, présentant son projet de loi, s'explique ainsi : « Dans l'intérêt de la Tunisie, pour qu'elle se sorte du borbier dans lequel elle est impliquée depuis quatre-cinq ans, il faut bien quand même regarder l'avenir beaucoup plus que le passé⁴. » Au-delà des précautions oratoires qui font que le projet est présenté à la fois comme une évidence et un pis-aller, la posture du chef de l'État peut sembler paradoxale. Les partisans d'une fidélité aux principes énoncés par la révolution y sont présentés comme passésistes. Essebsi prend acte d'une réification de l'idéal révolutionnaire, qui se serait figé. En retour, cela a pour effet de transformer ce que ses adversaires qualifient de restauration en une entreprise d'avenir.

Une dimension essentielle de l'événement révolutionnaire est ici présente, celle de son rapport au temps. La révolution tunisienne, portant un élan d'émancipation et une dynamique nouvelle, est ici renvoyée au passé. La page est tournée, il faut aller de l'avant. Et l'entreprise de réconciliation se fait sur la base d'un renversement. À présent que la nouvelle constitution est votée, que des élections ont porté au pouvoir un représentant de l'ancienne élite gouvernante, lui-même déjà ministre pendant la période révolutionnaire et incarnation de l'homme providentiel, il est possible de construire un discours sur l'avenir du pays qui passe par la restauration d'un certain ordre, notamment économique.

La rhétorique du Président met en avant une rupture entre un avant et un après qui semble suggérer que la révolution est en elle-même la cause d'une régression économique. Or, s'il est certain que le contexte révolutionnaire n'a pas été propice à la croissance économique, comme on le verra plus loin, il faut également noter que le ralentissement de l'économie tunisienne est autant la cause que la conséquence du soulèvement. Depuis 2009, des indicateurs montraient que la Tunisie subissait les effets de la crise mondiale : les exportations, comptant pour 6 % du produit intérieur brut en 2007, en représentaient 3 % en 2009.

Mais, s'il faut parler du passé, des éléments indiquant une rupture et une dislocation du lien social, de l'égalité des chances, sont perceptibles depuis le début des années 1980. En effet, c'est à partir de l'épuisement du modèle de développement issu de l'indépendance et de

4. Frédéric Bobin, « En Tunisie, la contestation monte contre un projet de loi sur la "réconciliation économique" », art. cité.

la mise en place des programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international que les conséquences sociales deviennent visibles dans un pays comme la Tunisie (mais aussi dans beaucoup d'autres pays récemment indépendants). Ces politiques mondialisées et l'ajustement du marché national à leurs critères sont directement la source d'un des soulèvements majeurs qu'a connus la Tunisie indépendante, les émeutes du pain de 1984. S'il faut alors définir un avant et un après, ceux-ci doivent être pris dans une temporalité plus large, et il faut voir le tournant à l'œuvre avec la révolution comme un début de réponse aux crises multiples liées à la sortie d'un modèle social et économique. La double fonction de l'État nouvellement indépendant, celle de « régulation du processus d'accumulation » et celle de vigie face aux déséquilibres économiques et sociaux, est remise en cause à partir du milieu des années 1980. La tentative brutale visant à supprimer les caisses de compensation sur les denrées alimentaires de base ayant débouché sur une émeute massive, cette politique est par la suite mise en œuvre en suivant pas à pas les critères des programmes d'ajustement structurel. Alors que les prix augmentent, l'État se désengage de nombre de secteurs. Ainsi le nombre d'élèves inscrits dans des institutions scolaires privées augmente-t-il de plus de 45 % entre 1989 et 1994, suite à la libéralisation du secteur. Il en est de même pour les hôpitaux et d'autres services autrefois monopoles de l'État. Les salaires, qui avaient augmenté au long des années 1970, se mettent à stagner, voire à baisser à partir des années 1980. Tous ces éléments concourent à la réduction du poids de la classe moyenne, à l'augmentation de la pauvreté et, dans l'ensemble, à la fragilisation du tissu social⁵.

Le fait que la mémoire des luttes pour l'indépendance se dissipe ne peut qu'accroître les risques de dissensus. Le coût social du « miracle » économique tunisien a été souligné depuis longtemps⁶ ; il importe aujourd'hui de comprendre comment cette situation peut être reliée au

5. Abdelmajid Guelmani, *La Politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; Élisabeth Longuenesse, Myriam Catusse et Blandine Destremau (dir.), *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106, *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, Aix-en-Provence, Edisud, 2005 ; Myriam Catusse, Blandine Destremau et Éric Verdier, *L'État face aux débordements du social au Maghreb. Formation, travail et protection sociale*, Paris, Karthala, 2010.

6. Béatrice Hibou, « Tunisie : le coût d'un "miracle" », *Critique internationale*, n° 4, 1999, p. 48-56.

temps de la « transition démocratique ». La volonté, dès lors, de fonder la réconciliation sur une forme de retour à la normale – non défini⁷ – sur les plans politique et économique apparaît comme un tour de passe-passe politique, d'autant plus que la loi, dans son état actuel, ne dit rien de l'emploi des sommes récupérées.

Au-delà même de ce dernier épisode, les débats sur la transition, sur la forme que doit prendre la Tunisie post-révolutionnaire, passent le plus souvent sous silence la question des priorités économiques et des modèles de développement et de répartition. Cette absence remarquable de questionnement sur le modèle économique peut expliquer le large consensus des partis politiques autour de la proposition de loi, à l'exception de l'extrême gauche.

Comment « en sortir »

L'autre caractéristique des discours sur la transition, c'est qu'ils insistent tous, d'une manière ou d'une autre, sur la nécessité d'« en sortir ». Si Essebsi parle d'un « borbier », tout le monde n'utilise pas une terminologie aussi négative. Il n'en reste pas moins que la période révolutionnaire est à la fois réifiée comme un instrument à l'aune duquel il convient de juger l'action politique et vue comme un facteur de désordre. L'autre paradigme central, cinq ans après le début du soulèvement, est le maintien de l'ordre.

La période révolutionnaire, si elle peut être envisagée comme un processus à long terme, est considérée par les acteurs comme une succession d'échéances à court terme. Ici, c'est la pérennité même du régime qui est en jeu, ou semble l'être. Sur cette question comme sur d'autres, l'État tunisien actuel ne fait pas rupture. La question sociale est vue comme une menace de débordement à contenir. Avant comme après la révolution, les États s'efforcent de

7. La personnalité d'Essebsi joue un rôle important ***dans le jeu*** sur la mémoire nationale. S'il ne définit pas ce que serait un retour à la normale, c'est notamment parce qu'il entend *incarner* une certaine mémoire nationale, celle du ***bourguibisme***. Cf. Leyla Dakhli, « Portrait de Béji Caïd Essebsi », Arabi.Assafir.com, 21 décembre 2014.

remplir cette « priorité commune aux agendas politiques des trois pays du Maghreb : “sécuriser” la société en endiguant les “débordements” du social⁸ ».

Si les États récemment indépendants concevaient cette mission d’endiguement comme une incitation à développer un État providence, c’est aujourd’hui autour de la menace terroriste que se cristallise le discours sur la sécurité. Et s’il y a urgence à protéger les « objectifs de la révolution », selon la formule tunisienne désormais consacrée par le nom de l’instance chargée de veiller sur ceux-ci⁹, ce n’est pas d’abord au nom des revendications portées, mais par peur des dangers qui pèsent sur le pays. Les assassinats politiques, puis les attentats du musée du Bardo le 18 mars 2015 et de Sousse le 26 juin 2015, n’ont fait que renforcer cette composante du discours politique. La période de discussion de la loi, au cours de laquelle la question de la possibilité de troquer les libertés contre la sécurité a été posée à de nombreuses reprises, a été évidemment scandée par les épisodes terroristes, qui ont eu pour effet d’accélérer l’adoption du texte et de le faire passer dans une atmosphère de menace et de tension. À l’arrivée, le texte est fortement contesté par les défenseurs des droits de l’homme, qui le considèrent comme une régression, y compris par rapport au texte précédent, élaboré sous Ben Ali¹⁰.

Ces éléments contribuent paradoxalement à redonner sens à la parenté entre les situations que vivent les pays arabes aujourd’hui, non pas selon le paradigme révolutionnaire, aujourd’hui assez peu utilisé, mais à travers le « danger terroriste » – et, parfois, la menace de

8. Myriam Catusse, Blandine Destremau et Éric Verdier, *L’État face aux débordements du social au Maghreb*, *op. cit.*, présentation.

9. Nous faisons ici référence à l’Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, créée le 15 mars 2011 et dissoute en octobre de la même année.

10. Un rapport très critique a été publié par Human Rights Watch (« Tunisie : des failles dans le nouveau projet de loi de lutte antiterroriste », HRW.org, 8 avril 2015) ; et des protestations ont été formulées, notamment par le Syndicat national des journalistes tunisiens et, de manière relativement timide, par la Ligue tunisienne des droits de l’homme (cf. le post de Ghassan Khalil publié le 8 avril 2015 sur sa page Facebook).

la guerre civile. La sécurité, versant pratique de l'unité nationale, est alors une manière de préserver le sort singulier de la révolution tunisienne, « miracle politique » cette fois.

Ce miracle politique a lui aussi son revers, dont on peut observer la constitution dans le courant de l'année 2013. Alors que le gouvernement de la « troïka » (Ennahdha, Congrès pour la République, Forum démocratique pour le travail et les libertés – Ettakatol) tente de gouverner et que les discussions au sein de l'assemblée constituante s'enlisent, la série d'événements qui secouent le pays à partir du 6 février (assassinat de Chokri Belaïd), puis l'assassinat de Mohamed Brahmi au cœur de l'été, marquent les esprits. Mais c'est probablement ce qui se déroule en Égypte dans le même temps qui affecte le plus profondément la révolution tunisienne. La contestation massive du gouvernement allié – dominé par les Frères musulmans –, le coup d'État militaire et la violente répression qui la suivent sont un véritable coup de semonce pour les islamistes tunisiens alors aux affaires. La société, elle, est travaillée par le spectre de la guerre civile alors que les accusations réciproques s'accumulent après les assassinats de deux personnalités politiques critiques issues de la « nouvelle génération », celle de la révolution¹¹. Dès lors se succèdent des combats pour la légitimité patriotique et révolutionnaire, de manifestations en prises de position¹². Les luttes sociales, qui se poursuivent et s'intensifient, sont prises dans un tournant sécuritaire qui s'affirme par des discours sur le retour à l'ordre, portés notamment par Essebsi et par le mouvement qu'il préside depuis 2012 et qui incarne de plus en plus, au gré des ralliements d'une frange de la gauche et de figures de l'ancien régime, l'opposition à la troïka.

11. Chokri Belaïd (1964-2013) était un avocat et militant proche de la mouvance nationaliste arabe de gauche. Il était engagé dans la défense des droits de l'homme et des luttes sociales pendant le régime de Ben Ali et très critique de la politique d'Ennahdha et de la troïka. Avec son parti, celui des « patriotes démocrates », il rejoint le Front populaire. Mohamed Brahmi (1955-2013) était également un militant de tradition nationaliste arabe (nassérien) ; quoique membre du Front populaire, sa position était plutôt modérée vis-à-vis des islamistes.

12. Leyla Dakhli, « Tunisie : où est l'intérêt national et qui le sert ? », Jadaliyya.com, 9 septembre 2013.

L'adoption de la Constitution pour la Seconde République tunisienne, adoptée le 26 janvier 2014, se fait dans un climat tendu.

Réconciliations, contre-révolutions : les forces en présence

Revenons aux jours du soulèvement. Le slogan phare des soulèvements arabes, en Tunisie comme ailleurs, « Le peuple veut la chute du système », peut servir de point de départ pour penser ce qui se déroule aujourd'hui en Tunisie. En effet, si l'on s'est beaucoup interrogé sur le « retour du peuple » et sa souveraineté, on a finalement assez rapidement tenu pour acquis que le système incriminé qualifiait « l'ancien régime ». Or le « nouveau régime », républicain, consolidé par une constitution qui réaffirme des droits fondamentaux et en ajoute de nouveaux, n'épuise pas le sens contenu dans le mot arabe *nidhâm*, qui désigne une forme de gouvernement autoritaire (l'ordre, littéralement), mais aussi toute une série de modes de gouvernement allant de la corruption au népotisme, au clientélisme et à la recherche avide des postes régaliens, désignés par le terme « chaises » en tunisien. Ce jeu politique est bien encore à l'œuvre dans la discussion sur la loi de réconciliation économique, lorsque Ali Larayedh, ancien chef islamiste du gouvernement de la troïka, dit par exemple : « Les règles n'existent qu'en mathématiques, la politique, elle, est faite d'arrangements. »

Le discours sur l'union nationale, étayé par les événements dramatiques qui ont secoué le pays et qui continuent de secouer la région, pourrait permettre alors de porter à nouveau une pratique du pouvoir que les manifestants semblaient avoir clairement identifiée comme le symbole d'un système qu'ils refusaient.

Sur un autre plan, les choix économiques n'ont pas été discutés en profondeur. Quand le peuple scandait en 2010-2011 : « Du pain, de l'eau, et pas de Ben Ali », comme en écho aux émeutes qui avaient marqué le mitan des années 1980, invoquant ici comme ailleurs dans le monde arabe la notion centrale de dignité (*karama*), il ne faisait pas uniquement référence à une privation de droits politiques, mais bien aussi de droits sociaux et de droits humains élémentaires, tous liés à un système politique et économique qui trouve ses racines dans la normalisation (comprendre libéralisation et ajustement au marché mondial) de l'économie tunisienne. Ce volet de la révolution est appréhendé selon des critères qui s'ajustent au contexte régional et mondial. Ainsi le gouvernement de transition dit des « technocrates »,

succédant à la troïka, s'est-il donné pour mission de remettre en marche les forces économiques et notamment d'attirer les investisseurs. Il a ainsi mis en place une nouvelle façon de positionner la Tunisie comme une « start-up démocratique », appelant le monde entier à « investir dans la démocratie ». Loin d'être le lieu où s'élaborent de nouvelles alternatives pour l'économie du pays, la révolution démocratique devenait alors un argument supplémentaire pour accroître encore la dépendance du pays face à ses créanciers (une nouvelle demande d'aide internationale accompagnait ces discours) et aux investisseurs étrangers. Quant aux luttes sociales, si leurs revendications ont été écoutées, si certains ont vu leur situation s'améliorer quelque peu (les professeurs du secondaire, par exemple), elles restent considérées comme une entrave à la bonne conduite des affaires, voire comme une source de rupture de l'unité nationale. La forte présence des instances syndicales de l'Union générale tunisienne du travail dans la vie politique révolutionnaire n'a pas permis de faire des réformes sociales le pivot du changement. La puissante organisation syndicale a plutôt eu tendance à varier son degré d'implication, privilégiant souvent à la faveur des crises son rôle d'arbitre et de levier politique sur sa responsabilité strictement syndicale. Comme l'écrit Hèla Yousfi, « son positionnement comme force d'équilibre dont la vocation première est de construire des consensus entre les différentes composantes du champ politique tunisien lui a permis de conserver son pouvoir ». L'auteure souligne néanmoins également le fait que cette position a fait de cette organisation un acteur politique comme un autre, en concurrence avec les autres¹³.

La comparaison avec les autres pays ayant connu des soulèvements dans le cadre de ce qu'on a appelé le Printemps arabe apparaît, à y regarder de plus près, beaucoup plus complexe : loin d'être une exception – le pays qui a « réussi » –, la Tunisie est prise dans des logiques assez proches de celles que connaissent ses voisins. Ce pays est en effet le seul à avoir réussi à mettre à bas ses dirigeants autoritaires et à mettre fin à une pratique népotiste et liberticide du pouvoir incarnée par Ben Ali et sa famille. Il a aussi réussi à conduire une transition en préservant les équilibres entre les différentes familles politiques, pour élaborer une constitution qui peut être le socle d'un renouvellement profond des conditions d'exercice

13. Hèla Yousfi, *L'UGTT, une passion tunisienne. Enquête sur les syndicalistes en révolution 2011-2014*, Tunis, IRMC-Med Ali, 2015.

du vivre ensemble. La Tunisie est néanmoins frappée en retour par la détérioration de l'environnement régional qui met au centre la lutte pour la sécurité. L'état d'urgence (rétabli à la suite des attentats), le vote d'une loi antiterroriste (en discussion au Parlement depuis le jour même de l'attentat du Bardo en mars et finalement adoptée en juillet 2015) redonnant à l'appareil policier une force qu'il semblait avoir perdu, ouvrent la voie à un possible retour des pratiques autoritaires.

Les voix qui s'élèvent alors pour défendre les libertés et préserver les acquis de la révolution sonnent dès lors comme des avertissements. En Tunisie, ces voix sont encore audibles, soutenues qu'elles sont par un réseau ancien et renouvelé d'associations, de syndicats, et par une pratique de la discussion et de la contestation affermie durant les quatre années de révolution. Ailleurs, si elles n'ont pas été complètement marginalisées (en Syrie, en Libye, voire en Égypte), elles sont passées à l'arrière-plan (en Jordanie, au Maroc ou dans les territoires palestiniens).

Quelques relais pour la poursuite de l'idée révolutionnaire arabe contemporaine se font encore entendre ici et là : la lutte des Libanais contre le gouvernement qui les « empeste », ou celle des Irakiens qui, encore en guerre et au milieu du chaos, ont manifesté au cœur de l'été pour être traités dignement par leurs dirigeants. Ces combats semblent aujourd'hui constituer des îlots de résistance presque anachroniques, émergeant au milieu des images de guerre et des tas de ruines. Reste à savoir si une nouvelle façon de se gouverner peut être imaginée un pistolet sur la tempe. Dans un contexte où la notion de révolution elle-même est contestée, il peut être utile de savoir où se nichent les contre-révolutions possibles, mais aussi les espoirs d'un monde meilleur.

Résumé

Cet article se propose d'explorer la situation de la Tunisie révolutionnaire de 2015 à partir des discussions relatives à la Loi sur la réconciliation économique proposée par le gouvernement actuel. Ces discussions mettent en relief les jeux politiques en cours et les tensions sur l'interprétation du changement en cours depuis 2010-2011. Ils permettent de

qualifier la séquence actuelle de « restauration » au sein d'un processus révolutionnaire en cours.

Leyla Dakhli est historienne, chargée de recherche au CNRS (Centre Marc Bloch, Berlin). Spécialiste de l'histoire sociale et intellectuelle du monde arabe contemporain, elle a récemment publié une *Histoire du Proche-Orient contemporain* (La Découverte, 2015). Elle est aussi l'auteur de plusieurs articles sur la Tunisie révolutionnaire.